

Extrait du livre des procès-verbaux

SÉANCE DU 11 MARS 2024



ORDINAIRE



EXTRAORDINAIRE

Étaient présents:

Les membres du conseil municipal suivants :

Mme Nicole Gravel

M. Bruce Boivin

Mme Manon Charbonneau

M. Alain Prescott

Mme Vivian Beausoleil

Absent : M. Denis Desroches

Sous la présidence de Monsieur le maire Mario Frigon

MODIFICATION AUX CONDITIONS DE VENTE DES TERRAINS SUR LE CHEMIN DU MONT DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE le lotissement des trois (3) terrains situés sur le chemin du Mont de Lanaudière est enregistré officiellement au cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la présente résolution modifiera la résolution 2022-07-203 afin de modifier les conditions de vente ;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2024-03-71

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à la modification des conditions de vente des trois (3) terrains suivants au coût de 1,00\$/ p² plus taxes:

- Lot numéro 6 527 270: 5 556,2 m²

- Lot numéro 6 527 271: 3 742,3 m²

- Lot numéro 6 527 272: 4 218,9 m²

QUE ces terrains comprenant les servitudes appropriées soient inscrits à l'acte de vente concernant la tolérance des troubles et inconvénients, dus au voisinage d'un corridor récréatif situé à l'arrière et sur le côté des propriétés mises en vente.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

CE 12 MARS 2024



Stéphanie Marier, dma

Directrice générale et greffière-trésorière